

Initiatives ministérielles

Je tiens à préciser au ministre que lorsque j'ai mentionné que Daryl Bean était dans mon bureau, je disais bien qu'il y était vendredi, vers la fin de l'après-midi. Le ministre m'a déclaré, plus tôt aujourd'hui, qu'il savait que le syndicat avait envoyé des lettres jeudi. Il ne faudrait pas essayer de brouiller les choses en se demandant quand quelqu'un a décidé ceci ou cela, de négocier ou de ne pas négocier.

Le ministre a déclaré qu'il voulait que l'on sache clairement qu'il trouvait malheureux que le syndicat ait proposé une offre de dernière minute. Eh bien, si le ministre a déjà été présent à une table de négociation, il devrait savoir que les jeux ne sont jamais faits avant la toute fin. Les gens essaient jusqu'à la dernière minute d'éviter un conflit de travail.

M. Bean a déclaré la grève, il n'y a rien d'anormal là. La loi l'autorisait à déclarer la grève, puis à présenter une offre.

• (1300)

Tout au long des négociations, les parties modifient leurs offres selon les propositions qu'on leur fait, selon ce qui sera accepté ou rejeté. Il n'est pas inhabituel que de nouvelles offres soient présentées tout le temps, que l'on tente de modifier des propositions, de les remanier pour que l'autre partie les trouvent acceptables.

Le ministre ne devrait pas laisser entendre que le gouvernement est le seul à avoir des principes, qu'il a été le seul à essayer de régler ce conflit.

Le ministre a fait allusion à la Commission des droits de la personne, en disant qu'il voulait s'assurer que son interprétation était juste et que celle de la Commission était dans l'erreur. Cette attitude est typique du gouvernement, si la décision de la Commission ne lui plaît pas, il en appelle. S'il n'aime pas la conciliation, il n'en tient pas compte. Si le syndicat le contrarie, il l'écrase.

Je pense qu'il est important que nous nous demandions pourquoi nous en sommes rendus à ce point dans ce conflit. J'aimerais vraiment recevoir une réponse du ministre à la question suivante: N'était-ce pas son intention d'en arriver à devoir faire adopter cette mesure législative, de sorte qu'il puisse toucher tout le monde et non seulement l'Alliance de la Fonction publique?

[Français]

M. Loiselle: Monsieur le président, il est évident que nous avons ici une querelle un peu philosophique. L'honorable député me fait des leçons sur la façon de négocier. Je lui ferai remarquer que jeudi soir, nous avons fait des propositions nouvelles, enrichies, à M. Bean, et qu'il est parti, en principe, consulter ses membres, pour reve-

nir à la table nous dire ce qu'ils en pensaient. C'est lui qui a décidé, à 10 heures vendredi, à la télévision, de nous informer qu'il s'en allait en grève.

Il a mis fin à un processus et je le regrette, parce que nous avons essayé de négocier. Soixante jours de négociations après le Budget; trente jours de conciliation; trente-cinq réunions, au cours desquelles, à l'évidence, le syndicat n'avait aucunement l'intention de ne jamais accepter la politique salariale du gouvernement. D'ailleurs, M. Bean l'a dit publiquement: «Cette grève n'est pas une grève ordinaire, c'est une grève politique, nous visons la peau du gouvernement». Malgré cela, on n'en a pas fait des histoires. On a dit: Écoutez, il a le droit d'avoir ses opinions. On va essayer. Nous aurions pu faire comme les gouvernements de plusieurs autres provinces qui n'ont pas négocié, et pourtant, on nous reproche de ne pas avoir assez négocié. Ils ont décrété par loi le jour même du Budget, les gouvernements libéraux et d'autres tendances, 0 p. 100, et dans certains cas, ils ont rouvert des conventions collectives qui avaient été signées. Et on vient ici nous faire la morale! Ils ont demandé des règlements de 0 p. 100 pour deux ans et on vient nous faire la morale! Et on nous dit que d'agir de manière responsable en gérant notre budget, c'était provocateur. Allez dire aux Canadiens qui ont été mis en chômage au cours des derniers mois, comment ils aimeraient accepter ces offres. Et c'est pourquoi l'an dernier, nous avons eu 234 000 personnes qui cherchent à entrer dans cette Fonction publique, que selon l'honorable député nous traitons si mal.

Nous avons négocié de bonne foi. M. Bean nous a donné sa réponse par la grève. Alors, nous lui répondons: Nous avons une entente. Nous mettons fin par processus législatif. Vous rentrez au travail. Il a déclenché la grève. Nous repartons le processus législatif.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations préliminaires et demander certains renseignements au ministre avant de proposer un amendement à l'article 2. Il semble que le ministre lui-même ait négligé de tenir compte de cela dans les amendements qui, comme il l'a laissé entendre, seront proposés.

Je voudrais d'abord revenir au processus. Depuis quelque temps cette année, soit cinq, six ou sept mois, selon le groupe dont il s'agit, le gouvernement a été en mesure de négocier avec ses employés. Le ministre répète que le gouvernement a effectivement négocié. Il cherche à nier que la Commission des relations de travail dans la fonction publique a jugé qu'il a négocié de mauvaise foi.